

INFO PLUS

N°24.01 – Mai 2024

LES ELEVES DE CAP DANS L'ACADEMIE DE GRENOBLE A LA RENTREE 2023

Auteure : Charline La Piana

Contact : 04.76.74.76.26

Mail : siasepp-sps@ac-grenoble.fr

Site web académique : <http://www.ac-grenoble.fr/pid36443/statistiques.html>

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) prépare les élèves, dès la sortie du collège, à un métier. En 2022-2023, à l'issue de la troisième (générale, SEGPA ou prépa-métiers), 14,2% des élèves scolarisés dans le secteur public se sont orientés en CAP. Depuis 2020-2021, le taux de décision d'orientation pour un passage en CAP a progressé de 1,5 point. La réforme des lycées professionnels, mise en place progressivement à partir de la rentrée 2023, veut rendre la voie professionnelle plus attractive en luttant contre le décrochage scolaire et en favorisant l'insertion sur le marché du travail grâce à différentes mesures comme l'ouverture de formations dans les métiers d'avenir ou l'augmentation de la durée des stages et de leur rémunération. *Seuls les élèves apprentis scolarisés dans un EPLE sont inclus dans la note.*

L'orientation des élèves en CAP.

L'année de troisième est décisive puisqu'elle marque les premiers choix d'orientation : les élèves peuvent poursuivre leur scolarité en voie générale et technologique ou en voie professionnelle. Le CAP et le baccalauréat professionnel sont deux formations du 2nd cycle professionnel qui peuvent être préparées en apprentissage ou sous statut scolaire. Au niveau académique, le taux de décision d'orientation en voie professionnelle (sous statut scolaire ou apprentis) des élèves de 3^{ème} générale des collèges publics était de 36,1% en 2023, dont 24,8% en 2^{nde} professionnelle et 11,3% en CAP. **Figure 1.** Les décisions d'orientation en CAP sont plus fortes pour les élèves de

3^{ème} prépa-métiers (38%) et de SEGPA (93,2%). Au niveau départemental, l'Ardèche se démarque avec une orientation en CAP plus marquée pour les élèves de 3^{ème} générale et prépa-métiers. La Drôme et la Savoie observent ce phénomène chez leurs élèves de SEGPA. L'orientation en CAP ne correspond pas toujours au souhait réel des élèves. En effet, la proportion de vœux d'orientation en CAP est souvent inférieure aux décisions d'orientation. En 3^{ème} générale, si 10,8% des élèves souhaitaient poursuivre en CAP, ils sont finalement 11,3% à avoir été orientés en CAP, soit un écart de 0,5 point. Cette différence est plus importante pour les élèves de SEGPA (1,5 point) et de 3^{ème} prépa-métiers (3,3 points).

L'affectation des élèves en CAP.

La phase d'affectation des élèves se fait selon les vœux exprimés et les capacités d'accueil des établissements. Le taux de satisfaction indique la part de candidats ayant obtenu une affectation sur leur premier vœu. En 2023, 31,2% des élèves de 3^{ème} des collèges publics et privés qui ont demandé un CAP, en premier vœu, ont obtenu une affectation favorable. Il existe environ 200 spécialités de CAP réparties en deux domaines : production et services. En 3^{ème} générale, le taux de satisfaction vers un CAP production est de 27,5% contre 34,8% en services. Les 3^{ème} prépa-métiers s'orientant plus souvent en CAP, obtiennent plus souvent leur vœu 1 (53,1%), tout comme les élèves de 3^{ème} ULIS (72,8%). Les élèves de SEGPA bénéficient de

Figure 1. Orientation à l'issue de la classe de troisième des élèves du secteur public en 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

| | 3 ^{ème} générale | | | | | | 3 ^{ème} prépa-métiers | | | | | | 3 ^{ème} SEGPA | | | | | |
|-----------------|----------------------------------|-------------|--------------|------------------------|--------------|--------------|----------------------------------|--------------|--------------|------------------------|--------------|--------------|----------------------------------|--------------|--------------|------------------------|--------------|--------------|
| | Choix des familles (premier vœu) | | | Décision d'orientation | | | Choix des familles (premier vœu) | | | Décision d'orientation | | | Choix des familles (premier vœu) | | | Décision d'orientation | | |
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Ardèche | 10,6% | 12,3% | 13,5% | 11,1% | 12,9% | 13,7% | 60,0% | 53,9% | 46,9% | 65,6% | 55,3% | 46,9% | 93,3% | 89,0% | 88,9% | 94,4% | 90,8% | 87,8% |
| Drôme | 11,2% | 12,0% | 11,6% | 11,3% | 12,2% | 12,2% | 34,4% | 22,1% | 34,2% | 32,0% | 24,0% | 34,4% | 92,1% | 92,5% | 96,1% | 94,2% | 94,1% | 96,1% |
| Isère | 8,5% | 8,5% | 10,6% | 8,7% | 8,9% | 11,2% | 40,4% | 48,6% | 34,7% | 43,0% | 54,8% | 40,3% | 92,9% | 91,0% | 88,9% | 95,5% | 91,6% | 92,1% |
| Savoie | 9,9% | 9,5% | 9,5% | 10,2% | 10,0% | 9,9% | 40,3% | 44,9% | 33,6% | 44,5% | 53,1% | 41,6% | 94,2% | 93,2% | 94,8% | 95,0% | 93,1% | 96,7% |
| Haute-Savoie | 9,3% | 9,8% | 10,3% | 9,8% | 10,5% | 10,9% | 42,4% | 43,2% | 29,2% | 42,4% | 48,1% | 29,2% | 96,1% | 92,1% | 88,4% | 97,0% | 93,1% | 92,5% |
| Académie | 9,4% | 9,7% | 10,8% | 9,7% | 10,2% | 11,3% | 41,8% | 43,4% | 34,7% | 43,7% | 48,4% | 38,0% | 93,6% | 91,5% | 90,8% | 95,4% | 92,3% | 93,2% |

Source : BO PIAD. Données définitives sur les élèves de troisième scolarisés dans un établissement public de l'académie de Grenoble

places réservées en CAP leur permettant d’être affectés à 93,5% sur leur vœu 1. Le taux de satisfaction varie selon le secteur, les élèves de 3^{ème} générale demandant un CAP dans un lycée privé sous contrat sont davantage affectés sur leur vœu 1 (84,4%) que dans le secteur public (18,3%). Les barrières économiques à l’entrée du secteur privé font que les formations sont moins demandées. Certaines formations affichent des taux de satisfaction de 100%, comme les CAP crémier-fromager ou encore menuisier installateur qui sont peu demandés. A l’inverse, d’autres spécialités sont sous pression. Par exemple, le CAP maintenance des véhicules qui recense, en moyenne, 3,2 demandes de vœu pour 1 place.

Le passage en CAP sans avoir obtenu le DNB.

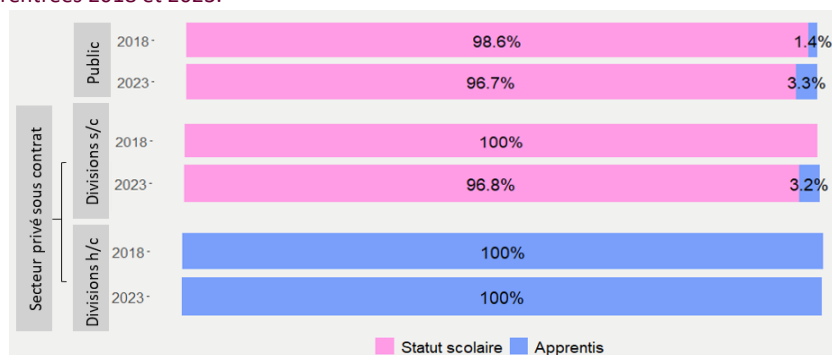
L’année de troisième est marquée par le passage du diplôme national du brevet (DNB) qui évalue les connaissances acquises à la fin du collège. Néanmoins, l’obtention du DNB ne conditionne pas l’accès à la première année de CAP.

Parmi les élèves présents à la session 2023 du DNB et scolarisés en CAP en 2023-2024, 43,2% n’ont pas obtenu le brevet. Pour ces élèves, le taux d’échec est plus élevé lorsqu’ils préparent le DNB de série générale (51,6%) plutôt que de série professionnelle (33,7%). Les filles réussissent plus souvent que les garçons. Ainsi, parmi les filles présentes au DNB et retrouvées en CAP en 2023-2024, 63,2% ont été admises. Ce chiffre tombe à 52,7% chez les garçons. De même, le taux de mention chez les filles (33,5%) est supérieur à celui des garçons (23,7%). Enfin, toujours parmi les élèves retrouvés en CAP, le taux de réussite de ceux issus de l’éducation prioritaire est plus faible (40,3%) que celui des élèves du secteur public hors éducation prioritaire (55,1%) et du secteur privé sous contrat (79%).

Une progression des effectifs en CAP, notamment en apprentissage.

A la rentrée 2023, on compte 5 912 élèves scolarisés en CAP dans un établissement public ou privé sous

Figure 2. Evolution de la répartition des élèves sous statut scolaire et apprentis entre les rentrées 2018 et 2023.



Source : BO PIAD. Les élèves de CAP scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l’académie de Grenoble (y compris les divisions hors contrat). H/c = hors contrat. S/c = sous contrat.

contrat (y compris les divisions hors contrat). Parmi ces élèves, 5 638 suivent leur formation sous statut scolaire et 274 en apprentissage. Si l’apprentissage en EPLE reste marginal (3,3% des élèves de CAP du secteur public et 8,6% dans le privé sous contrat), on remarque toutefois une forte progression de la part d’élèves apprentis de +3,4 points depuis la rentrée 2018. Figure 2. Cette évolution a été renforcée par les réformes successives de l’apprentissage et de la voie professionnelle menées en 2018 et 2019, qui ont cherché à faciliter l’accès des élèves à l’apprentissage.

Les élèves de CAP représentent, à la rentrée 2023, 5,2% des élèves de 2nd cycle. Un poids qui reste quasiment inchangé depuis la rentrée 2018. Les effectifs d’élèves préparant un CAP ont progressé de 4,1% entre les rentrées 2018 et 2023 dans le secteur public mais ont diminué dans le secteur privé sous contrat de -1,9%. Cette baisse s’observe particulièrement dans les divisions privées sous contrat qui ont perdu 6,6% d’élèves en 5 ans au profit des divisions hors contrat qui ont vu fortement augmenter leurs effectifs.

A la rentrée 2023, 53,5% des élèves préparent un CAP dans le domaine de la production et 46,5% dans le domaine des services. L’apprentissage est préféré par les élèves suivant un CAP dans le domaine de la production puisqu’ils représentent 62% des élèves apprentis. Les effectifs d’élèves en CAP services ont progressé de 6,8% depuis la rentrée 2018 alors que ceux des CAP du domaine de la production ont baissé de 0,9% d’élèves.

Des formations très genrées...

Le choix de la spécialité de CAP met en évidence des comportements genrés. Si les filles ne représentent que 39,2% des élèves de CAP, elles se tournent majoritairement vers le domaine des services (58,1%). A l’inverse, les garçons sont surreprésentés dans les CAP du domaine de la production (77,3%). Ce phénomène est particulièrement marqué dans certaines formations. Par exemple, les CAP esthétique cosmétique parfumerie et accompagnant éducatif petite enfance comptent respectivement 98,7% et 94,3% de filles. A contrario, les CAP électricien et conducteur routier marchandises dénombrent 97,1% et 90,9% de garçons. Certaines formations apparaissent plus mixtes comme le CAP pâtissier (51,4% de filles) ou le CAP commercialisation et services en hôtel-café-restaurant (55,9% de garçons). Enfin, les garçons se tournent davantage vers l’apprentissage puisqu’ils représentent 76,3% des élèves apprentis.

...et marquées socialement.

Les élèves de CAP sont issus majoritairement de milieu social défavorisé (52,1%) ou moyen (27,6%). Les jeunes d’origine sociale favorisée scolarisés en CAP sont plus souvent apprentis (5,1%) que ceux de classe défavorisée (4,2%). Le secteur de scolarisation des élèves explique, en partie, ce phénomène. En effet, les élèves très favorisés et favorisés sont davantage scolarisés dans des établissements privés sous contrat (41,2%) que les élèves de classe moyenne ou défavorisée (22,7%). Or, la

part d'élèves apprentis est supérieure dans le secteur privé sous contrat. Enfin, si 78,8% des garçons scolarisés en CAP sont issus de classe moyenne ou défavorisée, ce chiffre est légèrement plus élevé pour les filles avec 81,1%.

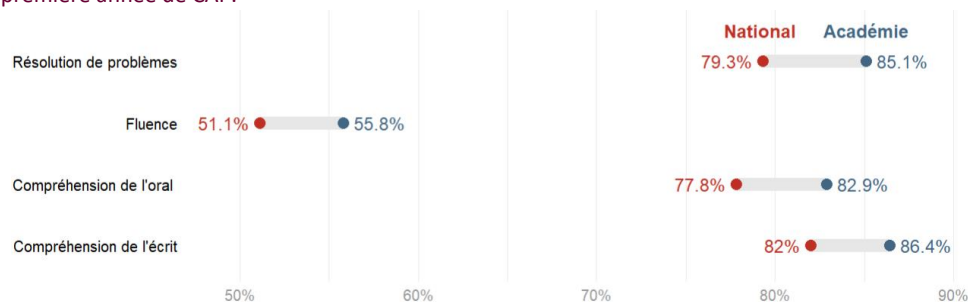
La majorité des CAP ont peu de mixité sociale mais certains sont plus marqués que d'autres. Par exemple, le CAP peintre applicateur de revêtements compte 66,7% d'élèves issus de milieu social défavorisé. De même pour le CAP opérateur logistique avec 63,6% d'élèves défavorisés. Dans l'académie, quelques spécialités sont plus homogènes socialement comme le CAP pâtissier et le CAP esthétique cosmétique parfumerie qui comptent respectivement 36,2% et 36% d'élèves favorisés ou très favorisés.

Les apprentis sont plus souvent issus de zone rurale.

Les élèves en 1^{ère} année de CAP sous statut scolaire sont davantage issus d'un collège public que les élèves apprentis. En effet, 16,5% des élèves sous statut scolaire en 2023-2024 étaient scolarisés, l'année précédente, en 3^{ème} dans un collège privé contre 35,8% des élèves apprentis. Pour autant, l'orientation en CAP par voie scolaire n'est pas plus fréquente chez les élèves scolarisés dans un collège de l'éducation prioritaire. Ainsi, seulement 15,4% des élèves sous statut scolaire sont issus d'un collège de l'éducation prioritaire contre 18,9% des élèves apprentis. Les chiffres de l'apprentissage en 1^{ère} année de CAP sont néanmoins à relativiser au regard des faibles effectifs.

Outre le secteur de provenance, le statut choisi en CAP peut aussi être lié à la commune résidence des élèves. 31,6% des élèves apprentis résident dans une commune rurale contre 29,3% des élèves sous statut scolaire. A l'opposé, l'apprentissage est moins fréquent pour les élèves résidant en zone urbaine dense ou très dense : 64,4% des élèves de voie scolaire contre 59,6% des élèves apprentis. Il s'agit d'un effet de composition. D'une part, le pourcentage d'élèves de CAP résidant en zone rurale est plus important dans les établissements

Figure 3. Part d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante aux tests de positionnement de première année de CAP.



Source : DEPP-MENJ.

privés sous contrat (35%) que publics (27,6%). D'autre part, le secteur privé sous contrat accueille davantage d'élèves apprentis que le secteur public. Enfin, la part d'élèves provenant de zone rurale se trouve fortement impactée par les caractéristiques géographiques des départements. Ainsi, l'Ardèche et la Drôme comptent respectivement 42,7% et 33,4% de leurs élèves de CAP issus d'une commune rurale. A l'inverse, la Haute-Savoie et l'Isère concentrent d'importants pôles urbains et, par conséquent, regroupent une population moins rurale (respectivement 79,7% et 73,3% d'élèves résidant en zone urbaine).

Les disparités des territoires dans l'offre de formation peuvent impacter les choix d'orientation des élèves. L'Ardèche scolarise le plus d'élèves résidant dans un autre département (34,6%). Parmi ces élèves, 6,6% sont en apprentissage. Certaines spécialités sont particulièrement attractives dont les CAP agent de sécurité et accompagnant éducatif petite enfance qui comptent 49,4% et 58,5% d'élèves ne résidant pas en Ardèche. Ces mobilités inter-départementales se font majoritairement avec la Drôme et l'Isère qui sont frontaliers.

Des résultats académiques supérieurs à la moyenne nationale aux tests de positionnement.

En septembre 2023, les élèves de première année de CAP ont été évalués en littératie et en numératie. Dans l'académie de Grenoble, 86,4% des élèves de 1^{ère} année de CAP comprennent les documents proposés en compréhension de l'écrit et 82,9% en compréhension de l'oral. Le test de

fluence permet de connaître la capacité des élèves à lire correctement un texte à voix haute ; 55,8% des élèves affichent une maîtrise satisfaisante. Les résultats académiques sont supérieurs à ceux de la France. Figure 3. Des écarts de maîtrise s'observent selon le domaine de spécialité du CAP. En effet, les élèves du domaine des services obtiennent des taux de maîtrise plus élevés que les élèves de CAP production, tant en numératie (+2,3 points) qu'en littératie (+11 points en fluence et +8,6 points en compréhension de l'écrit et +2,8 points en compréhension de l'oral).

Par ailleurs, les résultats sont aussi disparates selon le sexe. Les filles réussissent mieux les épreuves de littératie (+12,9 points en fluence, +10 points en compréhension de l'écrit et +3,6 points en compréhension de l'oral). À l'inverse, en numératie, les garçons ont une maîtrise supérieure à celle des filles de +2,6 points.

Le taux de réussite de l'examen du CAP augmente.

A la session 2022, le taux de réussite académique au CAP atteint 83,2%. Un résultat légèrement en deçà du niveau national de 0,6 point. Néanmoins, le taux de réussite progresse de +1,1 point par rapport à la session 2021. Les élèves du domaine des services sont un peu plus nombreux à obtenir leur CAP que les élèves du domaine de la production (+0,6 point). De plus, si globalement les filles décrochent davantage leur CAP que les garçons (+1,7 point), dans le domaine des services leur réussite est inférieure à celle des garçons (-2 points). En revanche, elle reste supérieure en CAP du domaine de la production (+5 points).

La poursuite d'études après un CAP.

Un peu moins de la moitié des élèves de dernière année de CAP choisissent de poursuivre leurs études. On s'intéresse ici aux élèves scolarisés en dernière année de CAP à la rentrée 2022 et toujours scolarisés en 2023-2024.

Si la majorité des élèves poursuivent en 1^{ère} professionnelle (44,2%), on observe quelques différences d'orientations selon le statut. Ainsi, 28,3% des apprentis sont retrouvés en brevet professionnel (BP), une formation dispensée uniquement en apprentissage et 12% en mention complémentaire (MC), un diplôme qui permet aux élèves de se spécialiser. Les élèves sous statut scolaire, sont plus nombreux à recommencer une deuxième année de CAP (24,6%). Parmi ces élèves, 44,5% changent de spécialité.

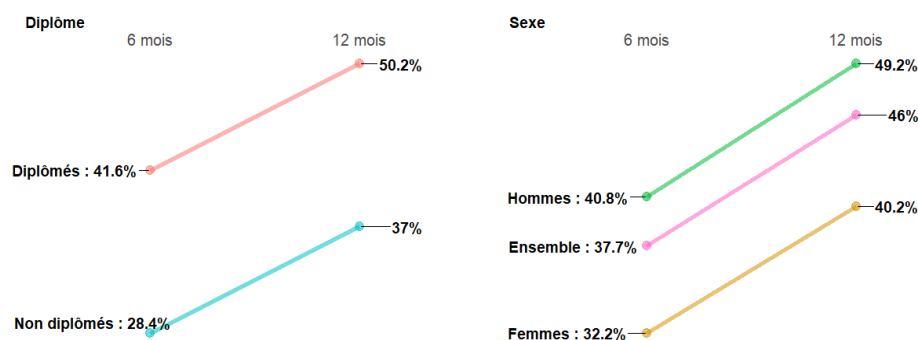
Après leur dernière année de CAP, les élèves s'orientent principalement dans les filières qui proposent des enseignements dans la continuité de leur diplôme. Par exemple, parmi les élèves de CAP métiers de la coiffure toujours en étude à la rentrée 2023, 61,5% sont retrouvés en BP coiffure et 15,4% en bac professionnel métiers de la coiffure. De même, pour les élèves de CAP cuisine qui sont retrouvés surtout en bac professionnel cuisine (25,6%), MC employé traiteur (12,8%) et MC cuisinier en desserts de restaurant (10,3%).

57,7% des élèves diplômés d'un CAP sont en emploi six mois après leur sortie du système scolaire.

A la fin du CAP, les élèves peuvent choisir d'entrer dans la vie active. Parmi les lycéens sortant du système scolaire en 2021 ou 2022, 37,7% sont en emploi à 6 mois. **Figure 4.** L'obtention du diplôme permet une meilleure insertion professionnelle. Le taux d'emploi des sortants non diplômés est de 28,4% contre 41,6% pour ceux qui ont obtenu leur CAP.

L'insertion professionnelle des filles sortantes de CAP est plus difficile que celle des garçons. La part de filles en emploi à 6 mois est de 32,2% contre 40,8% pour les garçons. De plus, les

Figure 4. Taux d'emploi à 6 et 12 mois des élèves sortants de CAP en 2021 et 2022.



Source : Dares-Depp-InserJeunes. Les élèves sortants de CAP dans un lycée public ou privé sous contrat de l'académie de Grenoble en 2021 et 2022.

filles décrochent moins souvent un CDI (32,4% contre 41,5%) mais plutôt un CDD (51,5% contre 35,3%). A l'inverse, l'intérim est nettement plus représenté chez les garçons (17,9% contre 5,6%). En effet, les garçons sont majoritaires en CAP du domaine de la production. Or, ces formations débouchent vers des secteurs où l'intérim est très fréquent. Les filles sont quant à elles, plus présentes dans le domaine des services, qui recourt plus fréquemment aux CDD. L'insertion professionnelle diffère également selon les spécialités de formation. **Figure 5.**

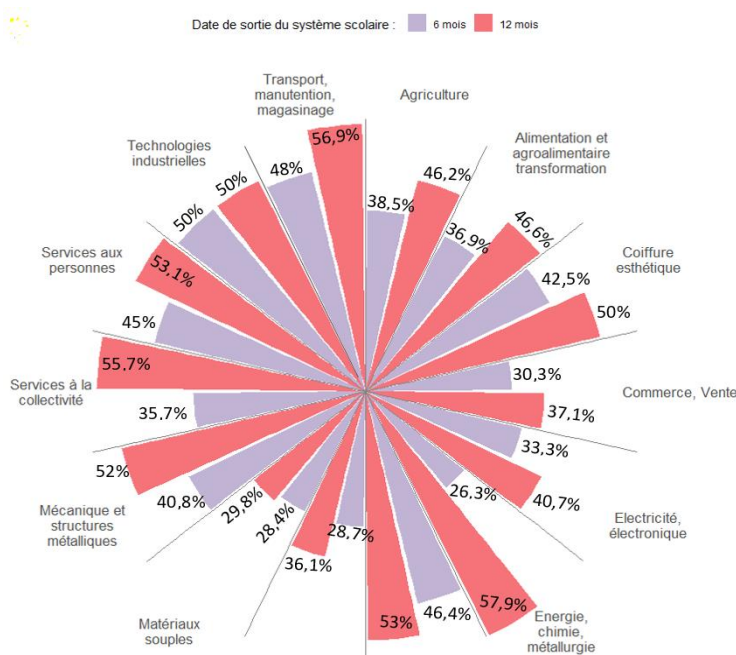
Ainsi, certaines spécialités comme génie civil, construction, bois, technologies industrielles, et transport, manutention, magasinage offrent une bonne insertion sur le marché du travail avec plus de 45 % des sortants en

emploi salarié à 6 mois. A contrario, l'insertion est plus faible pour les spécialités énergie, chimie, métallurgie, matériaux souples et hôtellerie, restauration, tourisme avec un taux d'emploi à 6 mois inférieur à 30%. A 12 mois, la part de sortants en emploi progresse pour tous les domaines à l'exception de technologies industrielles. En énergie, chimie, métallurgie et services à la collectivité, le taux d'emploi a fortement augmenté de respectivement +31,6 et +20 points.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Note d'Information n° 24.05, DEPP : <https://www.education.gouv.fr/l-orientation-en-cap-par-apprentissage-ou-par-voie-scolaire-est-fortement-liee-au-niveau-scolaire-et-413796>

Figure 5. Taux d'emploi à 6 et 12 mois, selon le domaine de spécialité de CAP.



Source : Dares-Depp-InserJeunes. Les élèves sortants de CAP dans un lycée public ou privé sous contrat de l'académie de Grenoble en 2021 et 2022.